

Installation solaire photovoltaïque sur la tranchée semi-couverte de l'autoroute A5 à Bevaix

Partenariat du Département de la gestion du territoire et de Groupe E Greenwatt SA

Un partenariat entre le Département de la gestion du territoire et Groupe E Greenwatt SA permettra prochainement la réalisation d'une installation solaire photovoltaïque sur la tranchée semi-couverte de l'autoroute A5 à Bevaix. Suite à une pré-étude du Service de l'énergie et de l'environnement, la mise à disposition d'un terrain propriété de l'Etat permettra de valoriser cette zone en vue d'une production d'électricité de source renouvelable en adéquation avec les objectifs de politique énergétique cantonaux et fédéraux. Cette installation solaire photovoltaïque sera rien de moins que l'une des plus importantes de ce type en Suisse. Elle devrait permettre, dès juin 2013, de couvrir les besoins annuels en électricité d'environ 450 ménages.

Cohérence avec les objectifs du Programme de législature

En mettant en place un partenariat avec Groupe E Greenwatt SA, le Canton vise à favoriser l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur son propre sol. En misant ainsi sur les énergies renouvelables, le Conseil d'Etat se donne les moyens d'une politique énergétique en cohérence avec les objectifs de son Programme de législature 2010-2013, avec la Loi cantonale sur l'énergie adoptée en novembre 2011 par le Grand Conseil, et avec la volonté du Conseil fédéral de sortir du nucléaire exprimée dans sa stratégie énergétique 2050.

Le projet d'installation solaire photovoltaïque sur la tranchée semi-couverte de l'autoroute A5 de Bevaix contribuera en effet à augmenter la production endogène d'électricité renouvelable comme le prévoit la Feuille de route du Programme de législature du Conseil d'Etat. Par ce biais, le projet répond également aux objectifs de la Loi cantonale sur l'énergie qui demande de tendre vers une société à 2000 watts en 2050 et d'encourager le recours aux énergies indigènes et renouvelables. Finalement, la production d'énergie sur les infrastructures de transport par la mise à disposition de surfaces appropriées (parois antibruit, toitures) est une disposition annoncée le 18 avril 2012 par le Conseil fédéral dans son premier paquet de mesures pour la stratégie énergétique 2050.

Une installation les plus importantes de Suisse

Actuellement, la tranchée de l'autoroute A5 de Bevaix est couverte par une prairie maigre plantée comme mesure de compensation écologique lors de la construction de l'autoroute. Pour réaliser ce projet, un accord de principe a été trouvé avec l'Office fédéral des routes et l'Office fédéral de l'environnement et une nouvelle zone de compensation sera délimitée dans les environs.

Le projet prévoit l'installation de panneaux solaires photovoltaïques d'une surface totale de 10.600 mètres carrés sur la totalité de la tranchée autoroutière semi-couverte de Bevaix. La puissance totale installée sera de 1.700 kilowatts et la production annuelle d'électricité de 1.600.000 kilowattheures. Cette installation, une des plus importantes de ce type en Suisse, devrait permettre dès juin 2013 de couvrir les besoins annuels en électricité d'environ 450 ménages.

Volonté du Conseil d'Etat de relever les défis énergétiques

Ce projet est un parfait exemple illustrant la volonté du Conseil d'Etat de relever les défis d'une politique énergétique à la fois raisonnable et durable. Concrètement, c'est par le biais du fonds cantonal de l'énergie et une participation au capital-actions de Groupe E Greenwatt SA que l'Etat pourra à l'avenir soutenir des projets semblables de production d'électricité provenant de sources renouvelables. Ceci à la condition que le peuple neuchâtelois se prononce en faveur d'une alimentation pérenne du fonds cantonal de l'énergie en approuvant la Loi sur l'approvisionnement en électricité le 17 juin prochain et que le Grand Conseil vote un crédit pour une participation au capital-actions de Groupe E Greenwatt SA en automne probablement.

Pour de plus amples renseignements:

**Claude Nicati, conseiller d'Etat, chef du Département de la gestion du territoire,
tél. 032 889 67 00.**

Yves Lehmann, chef du Service de l'énergie et de l'environnement, tél. 032 889 87 65.

Neuchâtel, le 4 juin 2012